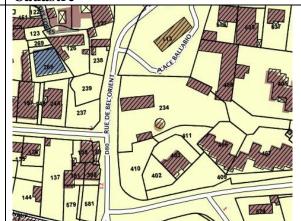
COLOMBIER DU CLOS GUEGUEN Catégorie 01 Sous-catégorie 03 Numéro 01 25/11/2016 Localisation Adresse Le Clos - Bourg d'Hillion Extrait Plan IGN Cadastre





Photographies





Description

Matériaux du gros-oeuvre et mise en oeuvre : granite ; schiste ; moellon

Matériaux de couverture : pierre en couverture ; ardoise

Type et nature du couvrement : coupole

Type de la couverture : toit conique ; extrados de voûte

Commentaire descriptif : Colombier d'un diamètre extérieur de 7 mètres, d'une hauteur sous lanterneau d'environ 6 mètres.

Il est construit en granite, couvert d'une coupole en pierre dont le jour central est sommé d'un toit conique. Epi de faîtage en terre cuite. Porte feuillurée.

Il comprend 584 boulins pour accueillir les pigeons.

Date de construction

XVIème siècle

Historique

Ce colombier est l'un des seuls témoignages de la puissante seigneurie du Clos-Guéguen. En 1504, Bertrand Guéguen, écuyer et seigneur du Clos, fait dresser l'inventaire de ses biens. La seigneurie possède de nombreux droits : prééminence dans l'église, droit de queslage sur les bateaux qui échouent à la mare d'Hillion au port de la Grâce, droit sur les bêtes qui traversent la grève, droit de moulin à eau sur la rivière qui descend au Pont-Neuf, droit sur tout oiseau de passage et droit de colombier.

Cadastre 1812



383.

Plan Terrier 1787



Concept et histoire des colombiers

Un colombier était à l'époque féodale un édifice destiné à loger et à élever des pigeons. Le colombier, lointain héritier du colombarium romain, est nommé plus souvent pigeonnier depuis le XVIIIe siècle mais le terme de colombier peut, dans une acception plus étroite, désigner un pigeonnier en forme de tour, généralement indépendant des autres bâtiments.

Selon « La nouvelle Maison Rustique – Tome 1, 10^e édition - 1775

« Le colombier est l'une des pièces de la maison de campagne qui apporte le plus de profit. On le fait aussi grand qu'on le juge à propos, et on proportionne la profondeur, l'épaisseur et la hauteur des fondements et des murs à l'étendue de la pièce ; on donne ordinairement aux fondements la sixième partie de sa hauteur et le double de l'épaisseur des murs ; on fait chaque mur plus haut d'1/4 que le colombier n'est large, et il a pour l'ordinaire 3 ou 4 toises de diamètre dans l'œuvre.

On doit enduire le colombier de bon mortier, et le blanchir dedans et dehors. Les fenêtres doivent regarder le midi...

Un colombier a ordinairement deux ceintures en dehors, ou de pierre de taille, ou de plâtre, dont l'une règne au milieu du colombier, et l'autre au-dessous de la fenêtre. Ces deux ceintures sont pour reposer les pigeons lorsqu'ils reviennent de la campagne.

Le vrai colombier est un colombier à pied : les pigeonniers sont des volières, fuyes et volets. Il n'est ordinairement permis qu'aux seigneurs Hauts-justiciers, ou à ceux de Fief, d'avoir des colombiers à pied. Et un colombier à pied est celui qui a des boulins depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée; ainsi ceux qui n'ont pas droit feront bâtir des volières.

Il y a encore la fuye, qui est une petite volière qui se ferme avec un volet. Ceux qui n'ont pas droit de colombier ont des fuyes pour nourrir les pigeons domestiques »

Les pigeons viennent nicher, laissant la fiente que le métayer recueille pour engraisser les cultures. L'élevage, peu développé, apporte peu d'engrais, cette fiente est donc un apport appréciable pour enrichir les terres. Le nombre d'alvéoles est réglementé et dépend de l'importance du domaine seigneurial. Produisant un excellent engrais (la colombine), les pigeons étaient vus comme une catastrophe par les cultivateurs, en particulier au moment des semailles. Il était donc nécessaire d'enfermer les pigeons dans le colombier lors des semis agricoles, en obstruant les ouvertures du colombier.

Les mutations agricoles des Temps modernes, par l'introduction des cultures fourragères comme la betterave, ont condamné insensiblement l'intérêt nourricier et la rentabilité de l'élevage en colombier.

Dans les anciennes provinces de droit coutumier où posséder un colombier était un privilège réservé à la noblesse et au clergé (Normandie, Bretagne, etc.), les cahiers de doléances en demandèrent très fréquemment la suppression, ce qui sera entériné lors de la nuit du 4 août 1789.

Le pigeonnier devint, après la Révolution la partie emblématique de l'habitat paysan puisque sa construction signifiait la fin des droits seigneuriaux, celui-ci étant jusqu'alors réservé aux seules maisons nobles.

Blason des Gueguen





Blason sur la porte de l'ancien manoir du Clos

Blason des Gueguen situé à Carbien

Sources informations	
http://www.infobretagne.com/hillion.htm	http://fr.topic-topos.com/colombier-du-clos-
	gueguen-hillion
FROTIER DE LA MESSELIERE, Henri. « Au	http://patrimoine.region-
coeur du Penthièvre : Lamballe - Jugon -	bretagne.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_
Moncontour - Turnegoët. Saint-Brieuc »: Les	document&id=MERIMEEIA22001652
Presses Bretonnes, 1951, p. 22, 39.	
« La nouvelle maison Rustique – Tome 1, 10 ^e	Pierre Leron-Lesur, Colombiers, pigeonniers en
édition - 1775	France, éd. Massin, 1987
	« Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et
	vieilles gens. Hénansal »: Daniel de la Motte-
	Rouge, 1977, p. 504.

Statut juridique Propriété de la commune		
Etat	Bon état	
Divers		
Voir fiche 010208 manoir du Clos Gueguen, et fiches 070102 et 070103 sur les blasons		